CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E48608** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE 01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Raison sociale : DARRICAU

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/11/2023

Capital : 200 000

1 RUE DE L'INDUSTRIE
ZONE INDUSTRIELLE
40100 DAX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX

Siret : 411 658 271 00027

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 7109691

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL032442

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL032442

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 58 57 86 72 **Fax :**

Portable : 06 08 86 98 99

Responsabilité légale :
FARGUE INVEST (980 862 494) / FARGUE PAUL-ANDRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.darricaucharpente.fr

E-mail : paulandre.fargue@darricaucharpente.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 160 400 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)		31/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	9	14/03/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/04/2026 15:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E48608** **VALABLE JUSQU'AU** **02/04/2027**

ÉDITÉ LE **01/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/11/2023
Capital : 200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX

Siret : **411 658 271 00027**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 7109691

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AL032442

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AL032442

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : **DARRICAU**

1 RUE DE L'INDUSTRIE
ZONE INDUSTRIELLE
40100 DAX

Téléphone : 05 58 57 86 72 **Fax :**
Portable : 06 08 86 98 99

Site Internet : www.darricaucharpente.fr
E-mail : paulandre.fargue@darricaucharpente.fr

Responsabilité légale :
FARGUE INVEST (980 862 494) / FARGUE PAUL-ANDRE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	31/03/2026
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	14/03/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 01/04/2026 15:27

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.